

**PROCÈS-VERBAL  
MRC  
de  
MINGANIE**



Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MINGANIE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Minganie tenue le 15 octobre 2019 à 15 h à la préfecture de la MRC de Minganie située au 1303, rue de la Digue à Havre-Saint-Pierre.

**SONT PRÉSENTS :**

M. Luc Noël :	préfet;
M. Pierre Cormier :	conseiller, maire de Havre-Saint-Pierre;
M. Martin Beaudin :	conseiller, maire de Longue-Pointe-de-Mingan;
M. Martin Côté :	conseiller, maire de Baie-Johan-Beetz;
M. Léonard Labrie :	conseiller, maire d'Aguanish;
M. Jacques Tanguay :	conseiller, maire suppléant de Natashquan;
M. John Pineault :	conseiller, maire de L'Île-d'Anticosti;
M <sup>me</sup> Lorenza Beaudin :	conseillère, mairesse de Rivière-au-Tonnerre;
M <sup>me</sup> Josée Brunet :	conseillère, mairesse de Rivière-Saint-Jean.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Luc Noël.

**SONT AUSSI PRÉSENTS :**

M <sup>me</sup> Nathalie de Grandpré :	directrice générale et secrétaire-trésorière;
M <sup>me</sup> Fanie Boudreau :	directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe;
M. Philip Pineault Jomphe :	directeur du service de développement économique;
M. Jonathan Turbis :	analyste financier.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À la préfecture de la MRC de Minganie, la séance est ouverte à 15 h par monsieur Luc Noël. Madame Fanie Boudreau fait fonction de secrétaire.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Pierre Cormier, appuyé par monsieur Martin Beaudin et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE;
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2019;
4. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT:
  - 4.1 Mise en œuvre de la planification stratégique en développement touristique;
5. ADMINISTRATION ET GESTION :
  - 5.1 Adoption des engagements, des comptes et des décaissements;
  - 5.2 États comparatifs;
  - 5.3 Contrat de déneigement;

184-19

**PROCÈS-VERBAL  
MRC  
de  
MINGANIE**



- 5.4 Complexe aquatique de Minganie;
- 5.5 Assurances;
- 5.6 Photocopieur;
- 5.7 Internet Haute Vitesse;
- 5.8 Fonds local d'investissement;
- 5.9 Entente sectorielle de développement pour le soutien au développement de communautés en santé;
- 5.10 Ressources humaines;
- 5.11 Calendrier;
- 5.12 Panneaux d'affichage numérique;
- 5.13 Déclaration d'engagement;
- 5.14 Déplacements des élus;
- 6. DEMANDES D'APPUI :
  - 6.1 Centre d'expérimentation et de développement en forêt boréale (CEDFOB);
- 7. AFFAIRES NOUVELLES :
  - 7.1 Cueillette d'ordures ménagères et de matières recyclables au bureau d'accueil de Manitou;
- 8. PÉRIODE DE QUESTIONS;
- 9. CLÔTURE DE LA SÉANCE.

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2019**

Attendu que l'ensemble des membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2019 préalablement à la présente séance;

185-19

En conséquence, il est proposé par monsieur Jacques Tanguay, appuyé par monsieur John Pineault et résolu unanimement :

- Que tous les membres du conseil demandent une dispense de lecture et adoptent le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2019 tel que soumis.

**4. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT**

**4.1 Mise en œuvre de la planification stratégique en développement touristique**

Attendu la planification stratégique en développement touristique pour l'ensemble de la Minganie adoptée par la MRC visant la stimulation de la croissance de l'industrie touristique et proposant une stratégie de développement en ce sens;

Attendu que la mise en œuvre d'une planification stratégique en développement touristique est un projet admissible dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) puisqu'il contribue à l'attractivité des milieux de vie et concorde avec les priorités régionales dudit Fonds;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pierre Cormier, appuyé par madame Josée Brunet et résolu unanimement :

186-19

- Que la MRC de Minganie dépose son projet de mise en œuvre de sa planification stratégique en développement touristique pour l'ensemble de la Minganie dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions.

**PROCÈS-VERBAL  
MRC  
de  
MINGANIE**

187-19



Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

**5. ADMINISTRATION ET GESTION**

**5.1 Adoption des engagements, des comptes et des décaissements**

Il est proposé par monsieur Martin Côté, appuyé par monsieur John Pineault et résolu unanimement :

- D'adopter les listes des déboursés « 5.1 A », « 5.1 B » et « 5.1 C - Ajout au budget », telles que soumises;
- D'affecter les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution, les montants non déjà affectés, d'autoriser les engagements correspondants, les paiements, de même que les décaissements.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°187-19.

Certifié en date du 15 octobre 2019.

\_\_\_\_\_  
Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

**5.2 États comparatifs**

La secrétaire-trésorière dépose le document «5.2» représentant deux états comparatifs pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre, et ce, conformément à l'article 176.4 du *Code municipal* (L.R.Q. c. C-27.1). Le premier état compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci. Le second état compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors la secrétaire-trésorière, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

**5.3 Contrat de déneigement**

Attendu que la MRC de Minganie a procédé à un appel d'offres pour le déneigement des stationnements et des voies d'accès de ses bureaux administratifs et du Complexe aquatique de Minganie pour la période hivernale 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 11 octobre 2019 à 9 h;

Attendu que la MRC de Minganie a reçu les soumissions suivantes dans le cadre de cet appel d'offres :

- Transport Petitpas Inc. au montant de 43 500 \$ excluant les taxes;
- Les Entreprises Romain Boudreau Inc. au montant de 23 475 \$ excluant les taxes;
- Construction RICOR Inc. au montant de 28 200 \$ excluant les taxes;

Attendu que la soumission conforme la plus basse est celle de Les Entreprises Romain Boudreau Inc. au montant de 23 475 \$ excluant les taxes;

PROCÈS-VERBAL  
MRC  
de  
MINGANIE

188-19



En conséquence, il est proposé par monsieur Pierre Cormier, appuyé par monsieur Léonard Labrie et résolu unanimement :

- D'octroyer le contrat de déneigement des stationnements et des voies d'accès de ses bureaux administratifs et du Complexe aquatique de Minganie pour la période 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 à Les Entreprises Romain Boudreau Inc. pour un montant forfaitaire de 23 475 \$ plus les taxes applicables;
- D'affecter la somme de 23 475 \$ plus les taxes applicables et d'en autoriser l'engagement, le paiement, de même que le décaissement;
- D'autoriser le préfet ou le préfet suppléant, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière ou son adjointe à signer tous les documents nécessaires donnant effet à la présente résolution.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°188-19.

Certifié en date du 15 octobre 2019.

\_\_\_\_\_  
Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

**5.4 Complexe aquatique de Minganie**

Attendu que la *Loi sur la fiscalité municipale du Québec* (article 244.1 et suivants) permet aux MRC de prévoir, par règlement, que tout ou partie de ses biens, services ou activités soient financés au moyen d'un mode de tarification;

Attendu que la MRC doit modifier son règlement sur la tarification de l'utilisation du Complexe aquatique de Minganie, afin d'ajouter des nouveaux tarifs;

Attendu que lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC tenue le 17 septembre 2019 un projet de règlement modifiant le règlement relatif à la tarification de l'utilisation du Complexe aquatique de Minganie a été présenté et qu'un avis de motion a été validement donné;

189-19

En conséquence, il est proposé par monsieur Jacques Tanguay, appuyé par madame Lorenza Beaudin et résolu unanimement :

- Que le règlement numéro 185 intitulé «Règlement modifiant le règlement relatif à la tarification de l'utilisation du Complexe aquatique de Minganie» soit adopté et qu'il soit statué comme suit :

**ARTICLE 1 : PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**ARTICLE 2 : OBJECTIF**

Le présent règlement vise à établir une tarification applicable à l'utilisation du Complexe aquatique de Minganie.

**PROCÈS-VERBAL  
MRC  
de  
MINGANIE**



Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 -- M-103IMP

**ARTICLE 3 : TARIFICATION**

Les tarifs exigibles sont décrits à l'Annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

**ARTICLE 4 : ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

AVIS DE MOTION DONNÉ LE 17 septembre 2019  
PROJET DE RÈGLEMENT PRÉSENTÉ LE 17 septembre 2019  
RÈGLEMENT ADOPTÉ LE 15 octobre 2019  
RÈGLEMENT PUBLIÉ LE 15 octobre 2019  
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT LE 15 octobre 2019

**Le préfet,**

**La directrice générale et  
secrétaire-trésorière,**

**Luc Noël**

**Nathalie de Grandpré**

**ANNEXE 1**

Tarif aller-retour pour un transport en autobus du secteur est de la Minganie (Natashquan, Aguanish et Baie-Johan-Beetz) ou du secteur ouest de la Minganie (Rivière-au-Tonnerre, Rivière-Saint-Jean et Longue-Pointe-de-Mingan) vers le Complexe aquatique de Minganie, et ce, dans le cadre du projet pilote sur le transport collectif en Minganie :

Enfants (0 à 2 ans) :	Gratuit
Enfants (3 à 12 ans) :	5,00 \$
Enfants (12 ans et plus) et Adultes (18 ans et plus) :	10,00 \$

**5.5 Assurances**

Attendu l'offre d'une assurance «cybercriminalité» de la MMQ offrant les protections suivantes :

- Protection des renseignements personnels :
  - a) Service d'investigation et de consultation;
  - b) Service de réponse pour les personnes touchées;
  
- Garanties visant certaines pertes :
  - a) Dommages à vos données électroniques, logiciels, applications et programmes informatiques;
  - b) Pertes liées à une interruption des activités;
  - c) Frais de cyberextorsion;
  
- Responsabilité civile pour dommages à autrui :
  - a) Dommages liés à l'édition électronique;
  - b) Dommages liés à la sécurité du réseau;
  - c) Dommages liés à la protection des renseignements personnels;
  - d) Frais de justice pour répondre à une procédure réglementaire;

Attendu qu'une assurance «cybercriminalité» vise la protection de données et le vol d'informations;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pierre Cormier, appuyé par monsieur Martin Côté et résolu unanimement :



- Que la MRC de Minganie accepte la proposition d'assurance cyber risques de la MMQ «Option C» au montant de 6 000 \$;
- D'affecter la somme de 6 000 \$ plus les taxes applicables et d'en autoriser l'engagement, le paiement, de même que le décaissement;
- D'autoriser le préfet ou le préfet suppléant, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière ou son adjointe à signer tous les documents nécessaires donnant effet à la présente résolution.

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°190-19.

Certifié en date du 15 octobre 2019.

\_\_\_\_\_  
Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

#### **5.6 Photocopieur**

Attendu que les contrats de location des 2 photocopieurs de la MRC avec La Bureautique de Havre-Saint-Pierre prennent fin le 30 septembre 2019 et le 26 avril 2021;

Attendu la proposition avantageuse de La Bureautique de Havre-Saint-Pierre incluant un nouveau contrat de location pour un nouveau photocopieur pour le contrat de location expiré et le renouvellement du contrat de location non expiré, tous 2 pour une période de 5 ans, et ce, à des taux plus avantageux représentant une économie de près de 12 %;

Attendu la Politique de gestion contractuelle de la MRC;

Attendu que cette proposition représente une dépense inférieure au seuil d'appel d'offres public;

Attendu que La Bureautique de Havre-Saint-Pierre est la seule entreprise située en Minganie offrant la location de photocopieurs, incluant le service d'entretien et de réparation, ainsi que les pièces et l'encre;

En conséquence, il est proposé par madame Josée Brunet, appuyé par monsieur John Pineault et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie accepte la proposition de La Bureautique de Havre-Saint-Pierre incluant un nouveau contrat de location pour un nouveau photocopieur et le renouvellement du contrat de location non expiré, tous 2 pour une période de 5 ans totalisant la somme de 559,53 \$ / mois;
- Que le préfet ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale ou son adjointe soient autorisés à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution;
- Que la MRC de Minganie affecte les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution et en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

**PROCÈS-VERBAL  
MRC  
de  
MINGANIE**



Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

192-19

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n° 191-19.

Certifié en date du 15 octobre 2019.

\_\_\_\_\_  
Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

**5.7 Internet Haute Vitesse**

Attendu que le contrat de services de réseau internet, téléphonie IP et télévision haute définition avec le consortium «Télécommunications XITTEL Inc., RTC Havre-Saint-Pierre et Câblo CKNA» a pris fin le 1<sup>er</sup> janvier 2019;

Attendu que la MRC et la RTC Havre-Saint-Pierre ont accepté de prolonger le contrat de services aux mêmes conditions pour une période de 6 mois en attendant que la MRC signe un nouveau contrat de service;

Attendu la proposition de RTC Havre-Saint-Pierre de continuer à offrir le service d'opération, de mise à jour et d'entretien de réseau de télécommunication internet, téléphonie IP et télévision haute définition sur le territoire de la MRC selon les mêmes modalités pour une période de 3 ans;

Attendu que la RTC Havre-Saint-Pierre est un organisme sans but lucratif;

En conséquence, il est proposé par monsieur Martin Côté, appuyé par monsieur Léonard Labrie et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie accepte la proposition de RTC Havre-Saint-Pierre et lui accorde le contrat de service d'opération, de mise à jour et d'entretien de réseau de télécommunication internet, téléphonie IP et télévision haute définition sur le territoire de la MRC, et ce, pour une période de 3 ans;
- Que le préfet ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale ou son adjointe soient autorisés à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution.

**5.8 Fonds local d'investissement**

Attendu le contrat de prêt numéro FLI-15-001 dans le cadre du Fonds local d'investissement;

Attendu la demande de moratoire de capital et intérêts dans le cadre du contrat de prêt numéro FLI-15-001, ainsi qu'une demande de dépôt des rapports financiers sous la forme «d'avis au lecteur» plutôt que sous la forme de «mission d'examen» ;

Attendu la recommandation du Comité d'investissement commun d'autoriser cette demande de moratoire jusqu'au 31 mars 2020, et ce, conditionnellement à ce que le plan d'action du promoteur soit accepté par les partenaires concernés au plus tard le 31 octobre 2019, ainsi que d'autoriser la modification de la clause du protocole concernant le dépôt des rapports financiers;

PROCÈS-VERBAL

MRC  
de  
MINGANIE

193-19



En conséquence, il est proposé par monsieur Pierre Cormier, appuyé par monsieur Martin Côté et résolu unanimement :

- Que la MRC accepte cette demande de moratoire de capital et intérêts dans le cadre du contrat de prêt numéro FLI-15-001, et ce, jusqu'au 31 mars 2020 conditionnellement à ce que le plan d'action du promoteur soit accepté par les partenaires concernés au plus tard le 31 octobre 2019 et accepte également la modification de la clause du protocole relative au dépôt des rapports financiers permettant des états financiers sous la forme «d'avis au lecteur».

**5.9 Entente sectorielle de développement pour le soutien au développement de communautés en santé**

**a) Projet**

Attendu que la Direction de santé publique du CISSS de la Côte-Nord, en collaboration avec la MRC de Minganie et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, a mis en place un Fonds pour soutenir le développement des communautés en santé;

Attendu que ce Fonds se veut un levier permettant la réalisation d'initiatives structurantes favorisant l'amélioration de la santé, des conditions et de la qualité de vie de la population nord-côtière;

Attendu que ce Fonds va permettre de réduire les inégalités sociales de santé par la mise en œuvre de stratégies qui favorisent le développement des communautés;

Attendu l'appel de propositions faites par la MRC et le processus d'analyse et de priorisation des projets par le comité d'analyse ;

Attendu les recommandations du comité d'analyse;

En conséquence, il est proposé par monsieur John Pineault, appuyé par monsieur Léonard Labrie et résolu unanimement :

- Que le conseil de la MRC de Minganie autorise le versement d'une aide financière maximale de 23 050 \$ à École MGR Labrie dans le cadre du Fonds pour soutenir le développement des communautés en santé de la MRC pour son projet d'acquisition de matériels de plein air, et ce, sous réserve du respect des conditions administratives exigées par le comité d'analyse;
- Que la MRC de Minganie autorise le préfet ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale ou son adjointe à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution;
- Que la MRC affecte cette somme de 23 050 \$ et en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

194-19



**PROCÈS-VERBAL  
MRC  
de  
MINGANIE**



195-19

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

196-19

197-19

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°194-19.

Certifié en date du 15 octobre 2019.

\_\_\_\_\_  
Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

**b) Date de tombée**

Il est proposé par monsieur Jonathan Turbis, appuyé par madame Josée Brunet et résolu unanimement :

- Que la prochaine date de tombée pour le dépôt de projets dans le cadre du Fonds pour soutenir le développement des communautés en santé de la MRC de Minganie soit fixée au 27 janvier 2020.

**5.10 Ressources humaines**

**a) Permanence**

Attendu que madame Fanie Boudreau, directrice générale adjointe et responsable de la gestion du Complexe aquatique de Minganie recommande la permanence de madame Amély Landry à titre de coordonnatrice du complexe aquatique suite à l'évaluation effectuée confirmant l'atteinte des objectifs;

En conséquence, il est proposé par monsieur Martin Côté, appuyé par monsieur Léonard Labrie et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie accepte la permanence de madame Amély Landry à titre de coordonnatrice du complexe aquatique de Minganie et qu'elle obtienne les privilèges qui s'y rattachent;
- D'affecter les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution et d'en autoriser l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°196-19.

Certifié en date du 15 octobre 2019.

\_\_\_\_\_  
Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

**b) Entretien ménager**

Attendu le statut temporaire de madame Line Boudreau au poste d'entretien ménager des bureaux administratifs de la MRC, et ce, afin de permettre à la MRC d'évaluer ses besoins en entretien ménager de l'ensemble de ses propriétés;

Attendu que suite à son évaluation, la MRC reconnaît son besoin d'un employé pour l'entretien ménager de ses bureaux administratifs;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jacques Tanguay, appuyé par monsieur Pierre Cormier et résolu unanimement :



- Que la MRC de Minganie accorde un statut permanent à temps partiel à madame Line Boudreau au poste d'entretien ménager des bureaux administratifs de la MRC, et ce, selon les dispositions de la convention collective en vigueur;
- D'affecter les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution et d'en autoriser l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°197-19.

Certifié en date du 15 octobre 2019.

\_\_\_\_\_  
Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

#### 5.11 Calendrier

La directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC précise aux membres du comité administratif de la MRC que les dates des séances du comité administratif sont les 6 et le 12 novembre 2019, et ce, conformément au calendrier adopté par le conseil de la MRC le 28 novembre 2018.

#### 5.12 Panneaux d'affichage numérique

Ce point de discussion est reporté à la séance du conseil de la MRC du 27 novembre 2019, afin de recueillir davantage d'informations sur l'implantation de panneaux d'affichage numérique comme moyen de promouvoir les activités municipales, d'accroître la visibilité des événements qui se tiennent sur le territoire d'une municipalité et d'y afficher les messages d'intérêt public.

#### 5.13 Déclaration d'engagement

Attendu le mouvement régional Côte-Nord des communautés bienveillantes envers les tout-petits;

Attendu que ce mouvement vise à faire reconnaître que tous les enfants ont droit et ont besoin de se développer à leur plein potentiel et que pour ce faire, ils ont besoin d'un environnement sécuritaire et bienveillant;

Attendu que la maltraitance envers nos enfants contrevient à leurs droits et représente une menace à leur bien-être, à leur santé et à leur développement;

Attendu que les tout-petits et les jeunes familles sont des composantes essentielles pour la vitalité de nos communautés;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pierre Cormier, appuyé par monsieur Martin Beaudin et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie signe la déclaration d'engagement dans le cadre du mouvement régional Côte-Nord des communautés bienveillantes envers les tout-petits dans laquelle elle reconnaît sa volonté à contribuer à :

**PROCÈS-VERBAL  
MRC  
de  
MINGANIE**



199-19

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

- Tout mettre en œuvre pour lutter contre la maltraitance envers les enfants dans nos communautés;
- Œuvrer en synergie avec tous les partenaires en petite enfance du monde municipal, judiciaire, économique, communautaire, du monde de l'éducation, des services de garde éducatifs, des services de santé et des services sociaux;
- Travailler sans relâche et à collaborer étroitement les uns avec les autres pour doter nos communautés de toutes les ressources nécessaires à cette lutte;
- Interpeler et à associer l'ensemble de nos communautés dans cette lutte contre la maltraitance envers nos enfants;
- Offrir un environnement bienveillant où les tout-petits pourront naître, grandir et s'épanouir selon leur plein potentiel;
- Mieux soutenir les parents et mieux répondre aux besoins et au bien-être des familles, qui sont l'âme de nos communautés;
- Supporter le comité de bienveillance de notre territoire qui vise à réduire le taux de maltraitance chez les tout-petits et accompagner les familles vulnérables dans le besoin.

#### **5.14 Déplacements des élus**

Il est proposé par monsieur Léonard Labrie, appuyé par monsieur Martin Beaudin et résolu unanimement :

- D'autoriser le déplacement des élus à la préfecture pour une rencontre de travail sur le budget le 19 novembre 2019;
- D'affecter les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution et d'en autoriser l'engagement, le paiement, de même que le décaissement conformément à la politique en vigueur.

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n° 199-19.

Certifié en date du 15 octobre 2019.

\_\_\_\_\_  
Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

### **6. DEMANDES D'APPUI**

#### **6.1 Centre d'expérimentation et de développement en forêt boréale (CEDFOB)**

Attendu la demande d'appui du Centre d'expérimentation et de développement en forêt boréale (CEDFOB) dans le cadre de ses démarches pour la réalisation de son projet intitulé : «Essor de quatre productions fruitières particulières à la Côte-Nord : ronce arctique, chicouté, camarine noire et airelle vigne d'Ida »;

Attendu que ce projet est présenté par le Cégep de Baie-Comeau et son Centre d'Expérimentation et de Développement en Forêt Boréale (CEDFOB);

**PROCÈS-VERBAL  
MRC  
de  
MINGANIE**



200-19

Attendu que ce projet permettra la progression de la production des petits fruits nordiques, et plus généralement de l'agriculture nordique dans la Minganie tout en développant les intérêts des communautés;

Attendu que la MRC de Minganie cherche à promouvoir les activités permettant de diversifier l'économie et de développer la culture scientifique de la région tout en prenant en considération les enjeux du développement durable;

Attendu l'envergure du projet et son impact sur la diversification des activités de l'industrie des petits fruits en Minganie;

En conséquence, il est proposé par madame Josée Brunet, appuyé par monsieur Martin Côté et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie manifeste son appui à CEDFOB dans le cadre de ses démarches pour la réalisation de son projet intitulé : «Essor de quatre productions fruitières particulières à la Côte-Nord : ronce arctique, chicouté, camarine noire et airelle vigne d'Ida » et offre sa collaboration pour faciliter le réseautage avec les entreprises de la région et pour permettre des rencontres et formations avec les entreprises participantes de la région dans ses bureaux en fonction de la disponibilité de ses locaux.

## **7. AFFAIRES NOUVELLES**

### **7.1 Cueillette d'ordures ménagères et de matières recyclables au bureau d'accueil de Manitou**

Attendu la demande de la Régie inter municipale de gestion des matières résiduelles de l'ouest de la Minganie (RIMMR) à l'effet de facturer la MRC pour la cueillette des ordures ménagères et des matières recyclables au bureau d'accueil touristique de Manitou appartenant à la MRC;

201-19

En conséquence, il est proposé par monsieur Pierre Cormier, appuyé par madame Lorenza Beaudin et résolu unanimement :

- Que la MRC demande à la RIMMR de lui transmettre le coût unitaire d'une levée pour la cueillette des ordures ménagères et des matières recyclables au bureau d'accueil touristique de Manitou.

## **8. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

## **9. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Pierre Cormier et résolu unanimement de clôturer la séance. Le préfet, monsieur Luc Noël, déclare la séance levée à 15h25.

202-19

**Le préfet,**

**La directrice générale et  
secrétaire-trésorière,**

**Luc Noël**

**Nathalie de Grandpré**